

ת"וב

Oneg Chabat n° 156

« le Délice du Chabat »

Diffusé pour la Gloire d'Hakadoch Barouh' Hou
Par La Yéchiva Torat H'aïm Cej-Nice

Transgression du Chabat **et manger cachère**

Un agent de voyage contacte un traiteur juif et lui demande de préparer des repas cachères pour un groupe de juifs qui effectuent un voyage le jour de Chabat ; a-t-il le droit de répondre à cette demande ? Ces voyageurs n'ont pas l'intention d'annuler leur voyage même si on ne leur produit pas de repas cachère. Le Gaon Rav Yossef Chalom Elyachiv zal a répondu : c'est une profanation du nom de D'IEU – h'iloul hachem de répondre à leur demande ! Le Gaon Rav Yitsh'ak Zilberstein chalita explique : si Réouven voit que Chimon veut frapper le père de Réouven et demande à Réouven de lui donner à manger cachère afin d'avoir la force pour frapper son père, sinon il mangerait du non cachère, viendrait-il à l'idée de Réouven de répondre à la demande de Chimon !? de toute évidence si Réouven donnerait à manger cachère à Chimon il participe directement au mépris de son père. Dans notre cas la profanation du Chabat est un blasphème et on n'a pas le droit de prendre part, d'aucune façon, à ce blasphème. On ne peut participer manifestement à la profanation du Chabat qui est un reniement absolu de D'IEU ! (voir Kav Vénaki volume 1 siman 77). Certes une personne qui transgresse Chabat, malheureusement, se

doit de manger cachère comme de pratiquer tous les commandements de la Tora. On ne dit pas à une personne qui transgresse un commandement d'en transgresser d'autres. Notre Grand Maître Rabénu Ovadya Yossef zal dit même qu'une personne qui transgresse Chabat, par exemple qui porte son sac, on n'a pas le droit de lui rajouter un élément à porter prétextant que de toute façon il transgresse Chabat ! Néanmoins on n'a pas le droit de s'associer, et ce d'aucune manière, à une personne qui transgresse Chabat. C'est déjà assez dramatique et malheureux de voir un juif transgresser Chabat, on doit tout faire pour qu'il cesse cette transgression, on ne va pas lui donner le moyen de transgresser. Et même si de toute façon ils ne vont pas annuler leur voyage, on ne peut participer à leur faute. De grands Maîtres, notamment Rav Shteinman zal, refusaient même de prononcer une bénédiction et un souhait à des gens qui transgressent Chabat. Comment bénir celui qui refuse de respecter D'IEU ? Comment bénir une personne qui bafoue le Chabat qui est par excellence la source de toute bénédiction ? Nous touchons là une question délicate, comment aborder les gens qui ne font pas Chabat sans les brusquer et en tout cas sans prendre partie à leur transgression du Chabat ?! Chaque cas doit être présenté à une autorité de Tora pour agir correctement.

Internet et Chabat

Le propriétaire d'un site internet qui se trouve en Amérique alimente, malheureusement, son site le jour de Chabat, est-il permis pour celui qui se trouve en Erets Israël de se connecter à la sortie de Chabat à son site pour effectuer des achats. De même un juif qui se trouve en Amérique veut se connecter avant Chabat sur un site israélien, lorsque Chabat est déjà entré en Erets Israël, lorsque le propriétaire transgresse Chabat sur son site ?

Le Gaon Rav Avraham Maïmon Lévi chalita dans son fabuleux ouvrage Dereh' Haatarim (volume 1 siman 33) répond : Le Choulh'an Arouh' O'H 318-1 stipule clairement qu'il est interdit de profiter d'un travail qui a été effectué le jour de Chabat. Peu importe que celui qui veut entrer dans le site respecte Chabat, et ne rentre pas sur ce site le jour de Chabat, puisque le site est alimenté le jour de Chabat par un juif qui transgresse, malheureusement Chabat, cela est interdit puisqu'il tire profit d'un travail le jour de Chabat.

Où est la bénédiction ?

Le Grand Maître et kabaliste Rabi Chlomo Elkabets zal annonce dans son fameux chant Lekha Dodi, que tous chantent tous les vendredis soir, "likrat chabat léh'ou vénélh'a ki hi mekor habérah'a" – allons à la rencontre du Chabat qui est la source de bénédiction !

Rav Eliyahou Shlezinguer chalita (Rav de Guilo dans son livre Yom Chabaton volume 1 siman 1) s'exclame donc : des gens naïfs cherchent toutes sortes de ségoulot et se font attraper par des gens malhonnêtes qui leur promettent bénédiction à travers des remèdes mensongers pour remédier à leur problème. Pourquoi chercher loin alors que Chabat est l'origine de toutes les bénédictions. Avec Chabat tu as la bénédiction chez toi ! Plus l'homme s'investi dans le Chabat, depuis sa préparation jusqu'à sa sortie, respecte et se délecte du Chabat, à mesure égale D'IEU lui donnera toute sa bénédiction !

(dernièrement des clowns ont diffusé une ségoula vaine et inventée de déposer un papier sous la h'anoukia en inscrivant une requête à D'IEU ! C'est pure folie, sorcellerie, sacrilège et profanation du nom de D'IEU...).

Où est D'IEU ?

Toute la Tora et notre rapport à D'IEU tient sur deux fondements de la foi, 1) l'existence de D'IEU – la foi en D'IEU qu'IL a lui seul tout créé à partir du néant absolu, 2) la foi en la Providence Individuelle – D'IEU s'occupe particulièrement de chaque être humain, IL nous surveille, toutes les énergies de la nature sont entre ses mains... Ces deux fondements sont affirmés en nous à travers la pratique du Chabat. Dans Chémot (20-11) le Chabat est présenté comme étant le rappel de la création première. C'est là un grand fondement de la foi en D'IEU, écrit le Ramban (Chémot 20-8), c'est la raison dit-il que celui qui ne fait pas Chabat est assimilé à l'idolâtre ! Dans Dévarim (5-15) Chabat est présenté comme étant le rappel de la sortie d'Egypte. A travers la sortie d'Egypte nous avons une preuve de l'existence de D'IEU et de son intervention dans le monde, écrit le Ramban (Dévarim 5-15). (Tiré de Chabat Kodech Kodachim page 21).

Il est impossible de croire en D'IEU et d'avoir un quelconque contact avec D'IEU sans faire Chabat. Chabat est notre unique connexion avec D'IEU. C'est ce qu'on appelle la Emouna – la Foi. La foi n'est pas qu'un beau discours théorique, cela passe inévitablement par un mode de vie qui prouve notre foi. Si tous les commandements s'inscrivent dans ce mode de vie "émounatique", le Chabat est par excellence la batterie de la foi ! Arrêtons de nous mentir par cette question redondante Où est D'IEU ? IL est dans le Chabat... !

Horaires Chabat kodech Nice 5781/2021

Vendredi 17 tévet-1^{er} janvier

Entrée de Chabat 16h45

pour les Séfaradim réciter la bénédiction de l'allumage AVANT d'allumer

Samedi 18 tévét-2 janvier

Réciter le chémâ avant 9h52

Sortie de Chabat 17h53

Rabénou Tam 17h59

Faites un don de 50 euro au Oneg Chabat, prenez part à l'encouragement de la diffusion de la Tora et du respect du Chabat, bénéficiez ainsi de la bénédiction de Rabi

Chlomo Elkabets zal

« Chabat est la source de bénédiction »

Envoyez à Cej 31 avenue henri barbusse 06100 Nice

Ou connectez vous helloasso/Cej